

CONTRAT DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

1 dossier à remplir par bénéficiaire

Si vous avez des questions ou des difficultés à remplir ce questionnaire, nous vous prions de prendre contact auprès d'Arnaude FOURAIN, secrétaire de la CC du Grand Langres au **03 25 90 45 19**. Une personne pourra également venir à votre domicile pour vous aider à compléter le dossier. Si des modifications au présent contrat devaient intervenir à l'avenir, un avenant sera rédigé.

Le présent contrat est conclu :

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Grand Langres (CCGL) représentée par Mme la Présidente Céline BERNAND,

d'une part,

Monsieur / Madame

demeurant

.....

Le cas échéant représenté par son représentant :

demeurant

.....

Lien de parenté :

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la définition des conditions générales d'intervention au domicile de l'utilisateur, permettant de personnaliser la prestation de service.

Le présent contrat est établi par consentement mutuel, le prestataire s'étant assuré du consentement éclairé de l'utilisateur conformément au code de la consommation.

Il sera exécuté conformément aux conditions ci-après, ainsi que conformément aux termes du règlement de fonctionnement.

Article 2 : Conditions d'exécution de la prestation

⇒ Le service de portage de repas à domicile participe au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Ce service est mis en place par la Communauté de Communes du Grand Langres. Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans. Il n'y a pas de condition d'âge pour les personnes handicapées, malades ou convalescentes habitant la Communauté de Communes du Grand Langres. **En ce cas, un certificat médical sera à fournir au dossier d'inscription.**

Un entretien préalable pourra être réalisé avant toute validation d'inscription SOIT à l'initiative de l'usager, de sa famille ou de son représentant légal ou SOIT à l'initiative du service de portage de repas à domicile.

Profil du bénéficiaire :

- ☐ Personnes âgées (60 ans au minimum) ☐ et/ou atteint d'un handicap (précisez :)
☐ malade ☐ en convalescence suite hospitalisation

⇒ La distribution des repas est assurée par une aide à domicile employée par l'ADMR mise à disposition pour cette mission à la Communauté de Communes du Grand Langres.

La CC du Grand Langres assure l'entière responsabilité du transport et la distribution des repas. Le portage des repas est effectué dans du matériel agréé par les autorités compétentes.

Article 3 : Nature de la prestation

⇒ Les repas livrés comprennent 6 composantes ¹:

- **Potage**
- **Entrée** : crudités, légumes cuits, charcuterie, quiche salée froide ou chaude, entrée protidique, entrée féculent ;
- **Plat protidique** : viande, poisson, œufs ;
- **Garnitures** : légumes verts, légumes secs, féculents, céréales ;
- **Produits laitiers** : fromage (en portion individuelle) ou laitages ;
- **Dessert** : fruit frais entier ou en salade, fruit cuit, au sirop, pâtisserie, dessert lacté ;

La boisson n'est pas comprise dans la prestation.

⇒ **Le menu est unique.** Les usagers auront communiqué leurs goûts alimentaires au moment de l'inscription, ce qui permettra de changer de manière automatique, dans la mesure du possible, un ou des éléments composant le menu initial. **(voir annexe n° 4 : déclaration des réticences).**

⇒ Une pâtisserie étant proposée aux anniversaires des bénéficiaires, il convient de mentionner la date d'anniversaire du bénéficiaire (jour et mois de naissance) :05/12/1950.....

⇒ Les menus sont communiqués pour chaque journée de prestations de service une semaine environ à l'avance sur le site internet de la communauté de communes : **www.grand-langres.fr**.

⇒ Le service de livraison des repas fonctionne 4 jours par semaine et couvre les 7 repas de midi de la semaine. Pour l'ensemble des secteurs de la Communauté de Communes du Grand Langres, les jours de livraison sont les lundi matin, mardi matin, jeudi matin et vendredi après-midi.

→ **Voir en ANNEXE 2 la liste des communes desservies par le service de portage de repas.**

Les jours de livraison pré-établis peuvent être modifiés, notamment en cas de jours fériés.

⇒ Le service de portage s'effectue généralement dans le créneau horaire suivant : entre 7 h et 13 h les matins. Cette plage horaire est purement informative et pourra être revue selon les besoins des tournées. Indications plus précises seront données par les porteurs de repas.

¹ Saufs pour les repas mixés et mixés lisses à 5 composantes (voir page suivante pour détails)

⇒ **Les repas devront être adaptés aux différents régimes. Ces derniers sont à préciser ci-dessous :**

Pour toutes les allergies alimentaires, toutes textures et tous les régimes particuliers, sauf ceux normaux, **il est obligatoire de joindre un justificatif médical de moins de trois mois**. Dès réception des attestations médicales, les changements éventuels seront réalisés dans nos meilleurs délais.

a/ Régimes alimentaires (cumul possible)* :

☒ Normal

Joindre obligatoirement une prescription médicale pour les menus spécifiques suivants :

- ☐ Diabétique : *repas garanti sans sucre, sans graisse et double garniture avec un apport de féculent de 100 g*
- ☐ Sans sel : *repas sans sel ajouté*
- ☐ Autre régime, précisez lequel :

b/ Textures :

- ☐ Texture normale
- ☐ Repas facile à manger **nouveau** : *prestation à texture écrasable : le menu est composé d'un potage, d'une entrée adaptée, d'un plat protidique mixé ou à texture écrasée, d'une garniture du jour adaptée, d'un fromage à texture normale ou d'un laitage, d'un dessert adapté (suppression des produits jugés trop difficiles à mastiquer comme une pomme ou une poire par exemple).*

Il est également proposé des repas à texture mixée* : **Joindre obligatoirement une prescription médicale pour les menus spécifiques suivants :**

- ☐ Repas mixés : *pour les personnes souffrant de problèmes de mastication, menu de 5 composants : potage du jour, plat et garniture mixés, laitage ou fromage à tartiner et dessert adapté*
- ☐ Repas mixés lisse : *pour les personnes souffrant de problèmes de déglutition, menu de 5 composants : potage du jour lisse, plat et garniture mixés lisses (sous-traitée à un expert qui garantit une granulométrie lisse), laitage et dessert adapté.*

c/ Allergies alimentaires : **Joindre obligatoirement une prescription médicale en cas d'allergies alimentaires.**

Mes allergies alimentaires : si oui, précisez lesquelles :

d/ Habitudes alimentaires éventuelles* :

Les repas doivent prendre en compte les habitudes alimentaires suivantes :

- ☐ Je suis végétarien
- ☐ Je ne mange pas de porc

e/ Pain :

Du pain pourra être fourni sur demande (cette prestation est facultative et payante) :

☐ oui ☒ non

Si oui, précisez le nombre de portions par repas commandé :

Article 4 : Durée du contrat

Une semaine de délai est à respecter entre la signature de l'inscription et le 1^{er} repas livré.

Le présent contrat est conclu :

☒ Pour une durée initiale d'un an à compter du 11/11/2024 et renouvelable par tacite reconduction.

☐ Pour une durée déterminée : du/..../.... au/..../...., date à laquelle il prend fin automatiquement et sans notification préalable.

Un essai est possible sur une semaine avant de rendre une inscription définitive.

Article 5 : Nombre de repas à commander - Rythme de portage

Pour bénéficier du service de portage de repas à domicile de la CC du Grand Langres, il faut commander un minimum de trois repas par semaine.

Le nombre de repas commandés et à livrer par semaine, est réparti comme suit au moment de la signature du présent contrat :

☐ tous les jours, week-end et jours fériés **compris**.

☐ tous les jours, **sauf** les week-ends et jours fériés.

☐ autres choix : Les jours de consommation sont à préciser **en cochant les cases correspondantes à vos choix** :

☐ lundi

Repas livrés le lundi

☐ mardi ☐ mercredi

repas livrés le mardi

☐ jeudi ☐ vendredi

Repas livrés jeudi

☐ samedi ☐ dimanche

repas livrés le vendredi

Il est possible de ne commander qu'un seul repas par jour de livraison.

Article 6 : Prise de commande et modalité d'annulation

L'utilisateur a la possibilité de commander ou décommander directement auprès du livreur ou en appelant le service administratif au **03 25 90 45 19 en respectant le délai indiqué dans le tableau ci-dessous.**

Communauté de Communes du Grand Langres
Antenne de Montigny-le-Roi
27 avenue de Langres – 52140 MONTIGNY LE ROI
E-mail : portage.repas@grand-langres.fr
Site internet : www.grand-langres.fr

Jours de distribution aux usagers	repas	Annulations qui doivent restées exceptionnelles
Lundi matin	1 repas : Lundi	Lundi précédent la distribution
Mardi matin	2 repas : Mardi et Mercredi	Mardi précédent la distribution
jeudi matin	2 repas : Jeudi et Vendredi	jeudi précédent la distribution
Vendredi matin	2 repas : Samedi et Dimanche	Vendredi précédent la distribution

- **la démarche en cas d'hospitalisation d'un usager** : nécessite la suspension de la prestation durant la période de séjour. Le bénéficiaire ou son entourage devra en informer le service dès que possible et communiquer la date du retour à domicile, l'idéal étant au minimum **72 h** avant la date de retour.

- **A titre exceptionnel**, des réajustements des commandes seront possibles selon les jours indiqués dans le tableau ci-dessus.

Un avenant au contrat sera réalisé pour tout changement à long terme.

Les situations particulières seront étudiées par la CCGL.

Article 7 : Coût du repas livré et modalités de paiement

Le coût du repas livré au domicile de l'utilisateur s'élève, à la date de signature du contrat, à :

- **11,50 €** le repas pour une commande journalière dont le potage pour le soir
- **0,35 €** le pain (prestation en sus sur demande)

Les tarifications sont fixées par délibération de la collectivité.

Le repas livré est facturé au tarif en vigueur à la date de sa réalisation.

Le Conseil Départemental, dans le cadre de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie, peut participer au coût du repas.

Toute modification tarifaire sera portée à la connaissance de l'utilisateur, un mois avant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif.

Article 8 : Les engagements des parties

1. L'organisation matérielle (réfrigérateur, glacière...)

L'utilisateur s'engage à mettre à disposition du livreur un réfrigérateur en bon état de fonctionnement et à une température comprise entre 0 et 3 °C pour entreposer les repas livrés, équipé d'un thermomètre à lecture directe.

Le service ne pourra pas être tenu responsable du préjudice causé par la défectuosité du réfrigérateur.

Les repas, après avoir été stockés au réfrigérateur, doivent :

- être obligatoirement consommés dans le délai prescrit sur les barquettes,
- être obligatoirement consommés au domicile de la livraison.

Le repas, livré en barquettes, devra être réchauffé au bain marie ou au four à micro-onde.

Le personnel du service de portage est tenu de déposer les repas dans le réfrigérateur et de vérifier les dates de péremption. Il sera chargé de jeter à la poubelle les barquettes et tout aliment dont la limite de consommation est dépassée.

2. La remise des clés

L'utilisateur peut remettre à tout moment au livreur un double des clés de son domicile. En ce cas, une attestation de remise des clés sera réalisée entre les parties à la remise comme à la restitution des clés (**annexe n° 3**).

Le livreur s'engage à restituer le double à la demande de l'utilisateur.

3. Le suivi qualité

Un questionnaire de satisfaction sera transmis à chaque usager ou à l'issue de la prestation (dans le cas d'un contrat de courte durée).

Le service s'engage à apporter une réponse à toutes les réclamations exprimées par l'utilisateur. Les réclamations formulées par écrit font l'objet d'une réponse systématique dans les 15 jours suivant la réception de la réclamation.

Article 9 : Paiement

Le paiement des repas livrés a lieu à la fin de chaque mois auprès du Trésor Public, après envoi de la facture avec les relevés fournis par la communauté de communes du Grand Langres.

Il est également possible d'effectuer le paiement par internet, par l'intermédiaire du site www.tipi.budget.gouv.fr.

Un prélèvement automatique mensuel est possible également (en ce cas demander le contrat de prélèvement).

Les tarifs seront révisés chaque année.

Tout repas non décommandé dans les délais énoncés à l'article 6 sera facturé.

Article 10 : Rétractation

1. Rétractation pour les contrats conclus à distance

L'utilisateur dispose d'un délai de 7 jours francs pour exercer son droit de rétractation ; ce délai court à compter de l'acceptation de l'offre, conformément aux dispositions de l'article L21-20 du code de la consommation.

2. Renonciation pour les contrats conclus à domicile

L'utilisateur peut exercer son droit de renoncer à sa commande, sur simple courrier ou par téléphone dans les 7 jours.

Article 11 : Résiliation anticipée du contrat

1. Résiliation à effet immédiat à l'initiative du service de portage

Dans les cadres suivants :

- Non paiement des prestations ;
- Non respect des termes du présent contrat par l'utilisateur ;
- Non respect des règles de sécurité, d'hygiène et de la chaîne du froid ;
- Comportement dangereux et/ou déviant (verbal ou physique) vis-à-vis des livreurs ou de la structure.

2. Résiliation anticipée du contrat, à l'initiative de l'utilisateur, avec délai de prévenance

Les modalités de résiliation du contrat sont les suivantes : Le bénéficiaire du portage de repas ou son représentant peut mettre fin au contrat par simple courrier adressé à la CCGL **au moins 7 jours** avant la date du dernier jour de livraison.

Article 12 : Responsabilité Civile

Le service est responsable des dommages corporels et matériels occasionnés par le livreur, à l'utilisateur ainsi qu'à des tiers.

M. / Mme..... ou son représentant légal déclare avoir pris connaissance des articles du présent contrat et des annexes jointes, et s'engage à en respecter les dispositions.

Fait à, le

**La Communauté de Communes
du Grand Langres**

**Le bénéficiaire
ou son représentant**

Annexe 1 : fiche de renseignement

Annexe 2 : liste des communes desservies par le service

Annexe 3 : attestation de remise des clés

Annexe 4 : déclaration des réticences alimentaires (non-goûts)

FICHE DE RENSEIGNEMENT

⇒ La fiche est à remplir avec l'utilisateur ou la personne qui en a la charge, de façon à adapter au mieux les repas en évaluant notamment la capacité à prendre le repas.

Elle a également pour but de recenser les personnes intervenant auprès de l'utilisateur et les personnes référentes afin de pouvoir signaler tout problème rencontré.

Fiche remplie par (préciser la fonction) :

Coordonnées de l'utilisateur

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél. domicile : ☎ / ☎

Courriel :@.....

Date de naissance : / /

Situation personnelle : ☐ Retraité(e) ☐ Handicapé(e) ☐ Malade ☐ En activité
☐ Seul(e) ou veuf(ve) ☐ Vivant avec autre génération ☐ En couple

Êtes-vous bénéficiaire de l'APA : ☐ Oui ☐ Non

Avez-vous besoin d'aide dans vos gestes quotidiens : ☐ Oui ☐ Non GIR (*) :

(*) GIR : Groupes Iso-Ressources (GIR). On distingue 6 groupes, du plus autonome (GIR6) au plus dépendant (GIR1).

Contacts en cas de problème

① Nom : Prénom :

Lien de parenté ou contractuel :

Adresse :

.....

Tél. domicile : ☎ / ☎

Tél. travail : ☎ / ☎

Courriel :@.....

② . Nom : Prénom :

Lien de parenté ou contractuel :

Adresse :

.....

Tél. domicile : ☎ / ☎

Tél. travail : ☎ / ☎

Courriel :@.....

Intervenants auprès de l'utilisateur

Bénéficiez-vous (merci d'indiquer les moyens de les contacter si ces personnes ne figurent pas dans les contacts) :

☐ Aide à domicile

Nom : Prénom :

Coordonnées :

☐ Auxiliaire de vie

Nom : Prénom :

Coordonnées :

☐ Soins infirmiers

Nom : Prénom :

Coordonnées :

☐ Autres :

Nom : Prénom :

Coordonnées :

Accessibilité et équipement du domicile

☐ Maison individuelle

☐ Appartement

☐ Téléalarme

☐ Alarme :

☐ Digicode :

Si vous étiez absent(e) au moment du portage et afin de préserver les qualités de votre plateau repas, il nous faudrait (1 seul choix possible) :

☐ Contacter :

☐ Prendre les clés chez :

☐ Déposer le repas chez :

Équipement :

☐ Réfrigérateur ☐ Autre moyen de conservation :

☐ Moyen de cuisson :

☐ plaques de cuisson

☐ micro-onde

☐ four traditionnel

☐ autre :

Informations médicales générales

Médecin traitant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : ☎ / 📠

Courriel :@.....

Vous souffrez de troubles : ☐ Visuels ☐ Auditifs ☐ De mémoire

Mangez-vous seul(e) ? ☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous en capacité de prendre vos repas seul (cuisson, ouverture des barquettes...) ?

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous des difficultés pour sortir de chez vous ? ☐ Oui ☐ Non

Informations utiles :

Avez-vous des commerces de proximité pour faire vos courses ? ☐ Oui ☐ Non

Prenez-vous un petit-déjeuner ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, de quoi est-il composé ?

- ☐ Boisson : thé, café, tisane, lait :
- ☐ Produit céréalier : pain, biscotte, brioche :
- ☐ Produit laitier : lait, yaourt, fromage :
- ☐ Un fruit ou un jus de fruit :

Prenez-vous un repas le soir ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, de quoi est-il composé ?

- ☐ Soupe :
- ☐ Plat :
- ☐ Charcuterie :
- ☐ Fromage ou laitage :
- ☐ Dessert ou fruits :
- ☐ Pain :

Quelle quantité d'eau buvez-vous par jour ?

Commentaires du bénéficiaire

Information complémentaire à prendre en compte dans l'élaboration de mes repas et le portage :

.....

.....

.....

.....

Je certifie l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus et m'engage à respecter les conditions générales de fonctionnement du service figurant dans le règlement de fonctionnement ci-joint.

Fait à : le / /

Nom : Prénom :

Signature :

Si la personne ayant donné les informations n'est pas le bénéficiaire, lien de parenté ou contractuel :

La circulation de données personnelles sous forme de fichiers nominatifs s'effectue dans le respect de la loi informatique et libertés (loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978).

Les informations qui vous sont demandées font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux professionnels travaillant dans le service. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Communauté de Communes du Grand Langres.*

** Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

Le règlement de fonctionnement est obligatoire. Il est transmis et expliqué à la personne âgée bénéficiaire du service au moment de la signature du contrat de prestation.

ANNEXE 2

LISTE DES COMMUNES DESSERVIES PAR LE SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE ORGANISE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

Le service de portage des repas à domicile, organisée par la Communauté de Communes du Grand Langres, couvre le secteur géographique suivant :

Hôtel de ville – 52200 LANGRES (pour dépôt des contrats)
pour tout autre renseignement :

TEL. : 03 25 90 45 19

E-mail : portage.repas@grand-langres.fr

Site internet : www.grand-langres.fr

54 Communes :

-A-

- Andilly-en-Bassigny,
- Avrecourt,

-B-

- Bannes,
- Beauchemin,
- Bonsecourt,
- Bourg,
- Buxières-les-Clefmont,

-C-

- Celles-en-Bassigny,
- Changey,
- Champigny-les-Langres,
- Chanoy,
- Charmes,
- Chatenay-Mâcheron,
- Chatenay-Vaudin,
- Chauffourt,
- Choiseul,
- Clefmont,
- Courcelles-en-Montagne,

-D-

- Daillecourt,

- Dammartin-sur-Meuse,
- Dampierre,

-F-

- Faverolles,
- Frécourt,

-H-

- Hûmes-Jorquenay,

-I-

- Is-en-Bassigny,

-L-

- Langres,
- Lavernoy,
- Lavilleneuve,
- Lecey,

-M-

- Marac,
- Marcilly-en-Bassigny,
- Mardor,

-N-

- Neuilly-l'Evêque,
- Noidant-le-Rocheux,
- Noyers,

-O-

- Orbigny-au-Mont,
- Orbigny-au-Val,
- Ormancey,

-P-

- Peigney,
- Perrancey-les-Vieux-Moulins,
- Perrusse,
- Plesnoy,
- Poiseul,

-R-

- Rançonnières,
- Rangecourt,
- Rolampont,

-S-

- Saint-Ciergues,
- Saint-Martin-les-Langres,
- Saint-Maurice,
- Saints-Geosmes,
- Sarrey,
- Saulxures,

-V-

- Val-de-Meuse
- Voisines

ANNEXE 3

ATTESTATION DE REMISE DES CLES

L'utilisateur peut remettre à tout moment au livreur, un double des clés de son domicile. Le livreur s'engage à restituer le double à la demande de l'utilisateur et/ou du service.

Je soussigné :

Monsieur, Madame,

Atteste avoir reçu clé(s) à la date du,

Appartenant à Monsieur, Madame, domicilié à.....

.....

à utiliser **uniquement** dans le cadre des interventions d'aide à domicile prévues.

Le porteur (ainsi que les autres intervenants à mon domicile) reconnaît en être responsable personnellement. La CCGL s'engage, en cas de perte ou de dégradation des clés, à assumer le coût de la confection d'une nouvelle clé.

En cas de perte ou de dégradation, le porteur s'engage à en avertir son propriétaire rapidement.

Le(s) porteur(s) s'engage(nt) également à restituer les clés au terme de leur fonction au sein de la CCGL **ou** à la demande du bénéficiaire du portage de repas.

Il est préférable que les clés confiées aux porteurs ne portent aucun indice permettant d'identifier le lieu de vie du bénéficiaire.

Observations :

.....

« lu et approuvé ».

Date :

Date :

SIGNATURE du bénéficiaire du portage :

**NOM et SIGNATURE DU
REPRESENTANT DE PORTAGE DE
REPAS :**

Restituée le :

Signature du bénéficiaire du portage :

signature du porteur de repas :

A faire en 2 exemplaires

Déclaration de mes goûts et mes réticences alimentaires

Si vous souhaitez une formule de remplacement

Notre fournisseur s'est adapté à vos préférences alimentaires en procédant au remplacement de manière automatique de certains plats que vous n'aimez pas.

Aversions alimentaires principales	Plats alternatifs de remplacements
Plats principaux : • « abats », • « poissons et fruits de mer »	Par un autre plat protidique sans abats ou sans poisson et fruits de mer
Fromage	Par un autre produit laitier : des yaourts natures ou aromatisés par exemple

Si vous remplissez au verso du présent formulaire, le groupe d'aliments désigné sera changé automatiquement par un plat d'un menu de substitution élaboré par le fournisseur de repas. Un même plat de substitution pourrait être présenté plusieurs fois au cours d'une même période.

Il n'y a pas de panachage possible : Par exemple si vous cochez « fromage », notre fournisseur remplacera tous les fromages quels qu'ils soient : brebis, chèvre, emmental, bleu, etc. par un autre produit laitier.

Formulaire de déclaration Pour des remplacement(s) automatique(s)

Afin que le service de portage puisse prendre en compte mes réticences alimentaires (mes non-goûts).

Monsieur / Madame.....

demeurant

.....

Le cas échéant représenté par son représentant :

Lien de parenté :

Déclare dans la liste ci-dessous le(s) plat(s) que je demande à être remplacé(s) : Pas de détails possibles dans les groupes d'aliments

☐ **Produits de la mer (plat principal) :** concernent tous les plats à base de poissons et fruits de mer (thon, moules, truite, paella, etc.)

☐ **Abats (plat principal) :** concernent tous les abats : foie, tripes, andouillette, boudin, rognons, etc.

☐ **Fromages (produits laitiers avant le dessert) :** concernent tous les fromages : chèvres, tommes, Langres, brie, comté, gruyère, etc.

J'ai bien compris que les remplacements des plats listés seront réalisés automatiquement par le service de portage de repas à domicile, sans autres formalités et qu'un même plat de substitution pourrait être présenté plusieurs fois au cours d'une même période.

Fait à, **le**

Le bénéficiaire